

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le **15 MAI 2025**

ID : 026-212601439-20250513-2025\_36-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA  
DROME**

**Séance du 13 Mai 2025**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

*Date de la convocation*  
**06/05/2025**

L'an deux mille vingt-cinq-----  
le 13 Mai à 20 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

**Présents :** AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

**Absents excusés :** DUMOULIN Patrick, SERREE Stéphane

**Absent non excusé :** RIOU Gaëtan

**Pouvoir :** DUMOULIN Patrick à VALLERANT Jacques, SERREE Stéphane à CETTIER Nicolas

**Secrétaire de séance :** AGERON Jérémy

**N° 2025-36**

OBJET : Choix bureau de contrôle pour l'opération de la rénovation de l'ancienne cantine en salle de psychomotricité et classe maternelle.

Madame le Maire présente le contrat d'Alpes contrôles pour réaliser la mission de contrôle technique pour un montant de 7 700€ HT et les autres missions (attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées, attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux et avis en phase rédaction de notice de sécurité) pour un montant de 1 300€ HT.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Accepte le contrat ci-dessus présenté pour un montant de 9 000€ HT
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents pouvant s'y rapporter.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Le Grand-Serre, le 15 Mai 2025**

**Le Maire,**

**Agnès GENTHON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE - 2, Place de Verdun-BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)